

Voilà le grand mal !

A côté de ce mal, plaçons le remède. Faisons un journal d'idées, un journal d' doctrine, capable d'instruire et d'intéresser tout à la fois. Cessons de donner place aux faits divers scabreux et aux scandales quotidiens sans cesser de donner des nouvelles réconfortantes et instructives.

Voilà le salut !

L'ABBÉ DEGRENNE.

\* \*\*

\*. **France.**—On avait espéré que la Chambre des députés aurait voté le projet de loi relatif à la fête du 8 mai en l'honneur de Jeanne d'Arc : fête qui eût été décrétée d'obligation par toute la France. Les députés ont reculé au moment du vote.

Comme le dit très justement la *Croix* de Paris, ce n'est que partie remise. Et, s'il faut en juger par le réveil qui se produit dans toute la France, ce sera l'une des premières besognes de la nouvelle Chambre, dont l'élection aura lieu précisément le 8 mai prochain, jour de la fête de l'héroïne.

— Cette même Chambre a voté une excellente loi au sujet de la répression de la littérature et des dessins mauvais. Avec le *Mouvement Catholique*, nous dirons que cette loi, toute bonne qu'elle est, est incomplète ; il eût fallu amender la loi scolaire et rétablir l'enseignement religieux dès l'école primaire. Ainsi, le mal eût été pris à sa source. Jeanne d'Arc veille : cela viendra bientôt, espérons-le. La France ne reste-t-elle pas, malgré tout, la Fille aînée de l'Eglise ?

\* \*\*

\*. **Rome.**—Le 24 mars dernier, en consistoire secret, S. S. Léon XIII a préconisé les archevêques et évêques nommés précédemment par brefs apostoliques, entre autres S. G. Mgr Bruchési, notre révérendissime archevêque, dont le bref de nomination avait été signé par le Pape le 25 juin 1897.

Nous redisons, à ce sujet, notre vœu du premier jour :

*Ad multos annos !*

—Le Saint-Siège, poursuivant l'œuvre considérable si bien conduite par Léon XIII, en Russie où, d'ailleurs, l'empereur se montre plein de prévenances pour le Souverain Pontife, vient de procéder aussi à la préconisation de six évêques qui, consacrés et même installés, n'avaient pas encore été promulgués en Consistoire.

—Le siège de Naples, au sujet duquel on appréhendait, avec raison, quelque difficulté que susciterait le roi galant-homme, est heureusement pourvu aussi, la personne du cardinal Prisco, dont on dit beaucoup de bien.

—Le Saint Père vient d'adresser des Brefs importants à deux grands journaux de la Haute-Italie : l'*Osservatore Cattolico* de Milan et l'*Italia reale* de Turin. Ces deux journaux ont rendu d'éminents services à l'Eglise par l'œuvre connue sous le nom de *Denier de Saint Pierre*. Aussi, le Pape leur prodigue-t-il des marques de